



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

TO/PR

Commission du Développement durable et Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec des représentants gouvernementaux au sujet des évolutions récentes dans le dossier "Cargolux" (demande du groupe politique CSV du 26 mars 2014)

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Marc Lies, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, Mme Christiane Wickler, M. Serge Wilmes, membres de la Commission du Développement durable

M. Frank Arndt remplaçant M. Claude Haagen, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, Mme Christiane Wickler, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie

M. Gast Gibéryen, observateur

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Patrick Nickels, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, Mme Simone Beissel, membres de la Commission de l'Economie

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission du Développement durable, M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie

*

Echange de vues avec des représentants gouvernementaux au sujet des évolutions récentes dans le dossier "Cargolux" (demande du groupe politique CSV du 26 mars 2014)

L'initiateur de la présente réunion explique brièvement pourquoi son groupe parlementaire a jugé utile de thématiser à nouveau « le dossier Cargolux » au niveau parlementaire.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures (ci-après le Ministre) remarque que la présente réunion ne saurait être davantage d'actualité : ce matin, la vente de 35% des actions de *Cargolux Airlines* détenues par l'Etat à la société chinoise *Henan Civil Aviation Development and Investement Co. Ltd* (ci-après désignée HNCA) a été entérinée devant le notaire. HNCA vient de virer le prix de 120.000.000 USD au Gouvernement.

Abstraction faite des dépenses en relation avec le rachat d'une partie de la participation de Luxair dans le capital de Cargolux, d'une part afférente d'obligations convertibles, de la participation à l'augmentation du capital décidée ainsi que de frais connexes, cette cession représente une recette nette pour le budget de l'Etat de 68,5 millions de dollars US.

Les précisions supplémentaires données par le Ministre sont conformes au communiqué de presse joint au présent procès-verbal.

Il est ajouté que le premier vol à destination de Zhengzhou, la capitale de la province du Henan, aura lieu demain soir.

En conclusion, le Ministre estime que dorénavant toutes les conditions permettant d'assurer la croissance future de *Cargolux* sont réunies : un nouveau marché s'ouvre, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place et une augmentation du capital vient d'être décidée.

L'orateur tient, en plus, à mettre en garde devant une interprétation naïve des chiffres réalisés par Cargolux en 2013. Certes, l'exercice 2013 a été une année record en termes de volume transporté. Les recettes sont pourtant loin d'évoluer en parallèle et ont à peine permis de générer un bénéfice.

Débat :

De manière générale, les différents intervenants saluent que cette cession a enfin pu être finalisée de sorte que l'entreprise pourra à nouveau pleinement se concentrer sur son activité principale. Les questions et prises de position des parlementaires permettent, en outre, de préciser les points qui suivent :

- **Personnel dirigeant.** Le Ministre rappelle que des efforts ont été réalisés pour maintenir à bord ces dirigeants qui viennent de démissionner.¹ Des entretiens individuels ont eu lieu, tant du côté de l'entreprise elle-même que du côté de l'Etat. Toutefois, la volonté politique dans ce dossier était dès le départ sans équivoque et seulement une offre « sérieuse » pour la reprise des parts anciennement détenues par *Qatar Airways* existait, celle de HNCA.

Partant, il n'est que conséquent que ces dirigeants qui ne pouvaient accepter l'option stratégique prise et confirmée par la suite ont pris la décision de quitter cette société. Ces personnes chérissaient l'idée d'une stratégie « *stand alone* ». Une telle orientation aurait impliqué que l'Etat reste, directement, le propriétaire le plus important de cette entreprise.² Cette stratégie aurait eu une série de conséquences peu désirables pour l'Etat : de longues et pénibles discussions avec la Commission européenne, sa participation à la nécessaire augmentation du capital aurait alors coûté bien plus chère au contribuable etc..

Le départ de ces personnes vers la concurrence est bien évidemment déplaisant et comporte le risque de la divulgation d'informations commercialement sensibles. Il est vrai que Cargolux s'est posée la question d'éventuelles poursuites à engager, mais a toutefois jugé mieux de clôturer ce chapitre.

Les postes vacants ont été occupés via un recrutement interne d'agents expérimentés.³

Deux nouvelles personnes ont fait leur entrée à la société. Il s'agit, d'une part, du nouveau CEO ou directeur général⁴, qui a été recruté avec l'aide d'une firme spécialisée,⁵ et d'un représentant de l'actionnaire chinois, Monsieur Robert Song. Ce dernier sera responsable du développement de la position de Cargolux dans la région Asie-Pacifique. Au préalable, une « due diligence »⁶ a été commanditée par Cargolux sur cette personne. Cette investigation a permis de désavouer des rumeurs ou préoccupations ayant été lancées concernant ce manager comme non fondées.

Le Ministre tient à souligner qu'il juge pertinent de charger le représentant de la HNCA du développement de la société en Asie. Cette personnalité aura tout intérêt à œuvrer de tout cœur pour le succès de cette nouvelle destination. Ce manager a obtenu un contrat similaire à celui des autres personnes dirigeantes et pourra être licencié s'il ne respecte pas les termes et conditions fixés dans son contrat.

Au Conseil d'administration (*Board of Directors*) l'actionnaire HNCA sera représenté par trois personnes. Actuellement, ces personnes n'ont pas encore été désignées ;

¹ En janvier 2014, Robert van de Weg (*Senior Vice President Sales & Marketing*) et Peter van de Pas (*Senior Vice President, Chief Operating Officer*) ont démissionné.

² Suite au rachat des parts de *Qatar Airways*, la structure de l'actionnariat s'est présentée comme suit (fin 2012) : Luxair: 43,4% ; Etat luxembourgeois : 35,0% ; Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE): 10,9% ; Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI): 10,7%.

³ Monsieur Marcel Funk et Monsieur Onno Pietersma ont été promus au comité exécutif. L'un comme « Senior Vice President, Head of Flight Operations » et l'autre comme « Senior Vice President Maintenance & Engineering ».

⁴ Chief executive officer (CEO) Monsieur Dirk Reich, remplaçant dans cette fonction Monsieur Richard Forson, membre du comité de direction qui a assumé ce rôle temporairement.

⁵ *SpencerStuart*, qui se dit être « one of the world's leading executive search consulting firms ».

⁶ Enquête réalisée au sujet d'une personne ou entreprise, en général par une agence spécialisée, au préalable d'un recrutement ou investissement permettant de vérifier la teneur et la véracité exacte d'une série d'annonces ou d'affirmations.

- **Droit de préemption.** Le Ministre rassure : un droit de préemption en faveur des autres actionnaires représentés au Conseil d'administration a été prévu dans l'accord de cession ;
- **Dispositions spéciales.** Il est confirmé que les dispositions spécifiques, prises en faveur de l'ancien actionnaire *Qatar Airways* en matière de gouvernance de la société (le « independent chairman » par exemple), n'ont pas été reconduites. Ainsi, dès le départ dudit actionnaire, le droit commun d'application au Luxembourg en matière de sociétés commerciales s'applique intégralement au fonctionnement de la société dans ce domaine ;
- **Shareholders agreement.** Renvoyant à la confidentialité de ce genre d'accords et à la nécessaire confiance entre les propriétaires, les représentants gouvernementaux refusent de détailler des points précis de l'accord signé entre les actionnaires ;
- **Transparence des négociations.** La façon de mener les discussions dans ce dossier par la nouvelle coalition gouvernementale et majorité parlementaire est critiquée par un membre de l'opposition comme étant en contradiction avec les revendications de certains de ces mêmes acteurs d'avant les élections législatives et notamment leurs agissements dans ce même dossier lorsqu'il s'agissait de l'actionnaire *Qatar Airways*. Tout au moins la discussion sur les options stratégiques à prendre par l'Etat, en tant qu'actionnaire de telles entreprises, devrait être menée en incluant le Parlement. Ainsi, dans le cas de Cargolux, l'option « stand alone » aurait dû être discutée au sein du Parlement. L'année du « stand alone » n'ayant, par ailleurs, pas été la plus mauvaise dans l'histoire de cette entreprise qui a su maintenir ses parts de marché. Egalement une série d'autres options stratégiques liées à l'orientation future de l'expansion de cette société mériteraient d'être discutées avec les députés, sans que des données commercialement sensibles soient dévoilées.

La façon de procéder dans de telles discussions avec les comités mixtes des entreprises publiques ou semi-publiques est critiquée par ce même orateur comme indigne dans un Etat démocratique prévoyant des règles de codécision/cogestion.

Le Ministre réplique que la Chambre des Députés est libre de discuter sur la politique de chaque entreprise où l'Etat détient des participations. Les représentants gouvernementaux ne sont, par contre, pas libres de donner toute information sollicitée. Le Ministre s'interroge cependant comment les discussions stratégiques suggérées seraient menées par le Parlement. Comment les groupes parlementaires prendraient position, point par point, aux nombreuses questions très précises se posant dans de tels volumineux dossiers et sur base de quelle expertise ?

Le Ministre tient à ajouter que son groupe politique n'a pas changé d'avis en cours de route dans le présent dossier et renvoie aux procès-verbaux des différentes réunions à ce sujet dans les commissions parlementaires d'avant les élections législatives d'automne 2013 ;

- **Recherche de partenaires stratégiques supplémentaires.** Le Ministre ne s'oppose pas à l'idée, suggérée par un intervenant, de mettre à profit les années à venir pour élargir le cercle des actionnaires stratégiques privés. Cependant, une telle décision, le cas où une opportunité dans ce sens se présenterait, serait à prendre par Cargolux. Ce qui serait toutefois primordial dans l'avenir immédiat est de consolider l'acquis et d'assurer le succès de cette nouvelle coopération ;
- **Emissions CO².** Un député souhaite savoir comment sur des vols cargo internationaux vers et au départ de la Chine, les émissions CO² seront prises en compte. Il lui est suggéré d'adresser ces questions à la Ministre compétente ;
- **Impact d'éventuelles sanctions de la Fédération de Russie.** Il est jugé peu probable que la politique de sanctions mutuelles actuellement mise en œuvre dans le

cadre du conflit en Ukraine ait un impact sur la liaison aérienne instaurée du Findel en Chine.

Luxembourg, le 24 avril 2014

Le Secrétaire,
Timon Oesch

La Présidente de la Commission du
Développement durable,
Josée Lorsché

Le Président de la Commission de
l'Economie,
Franz Fayot

Annexe :

Communiqué de presse « Finalisation de la cession de 35% des actions de Cargolux Airlines à HNCA (23.4.2014) »

Communiqué (23.04.2014)

Finalisation de la cession de 35% des actions de Cargolux Airlines à HNCA (23.4.2014)

En date du 23 avril, François Bausch, ministre du Développement durable et des Infrastructures et Pierre Gramegna, ministre des Finances, ont finalisé la cession de la participation de 35% des actions de Cargolux Airlines International SA appartenant à l'État du Grand-Duché de Luxembourg, à Henan Civil Aviation Development and Investment Co. Ltd (HNCA) au prix de 120.000.000 USD, en présence des représentants des actionnaires de Cargolux Airlines.

HNCA a également acquis 35% des obligations obligatoirement convertibles émises par Cargolux en mars 2013 préalablement détenues par les actionnaires autres que l'État luxembourgeois.

Préalablement à la finalisation de la cession, l'État du Grand-Duché de Luxembourg a acquis de la part de Luxair une participation de 8.32% dans le capital de Cargolux ainsi que 8.32% des obligations obligatoirement convertibles.

Suite à ces cessions, l'actionnariat de Cargolux se composera dorénavant comme suit: Luxair (35,10%), HNCA (35,00%), BCEE (10,91%), SNCI (10.67%) et l'État du Grand-Duché de Luxembourg (8.32%).

L'augmentation de capital s'élève à la somme de 175.000.000 USD dans les proportions respectives de l'actionnariat.

« Nous sommes très satisfaits de pouvoir finaliser cette transaction, qui, conjointement avec la mise en place d'un nouveau directeur général, devrait permettre à Cargolux de prendre un nouvel envol avec des perspectives intéressantes. Nous souhaitons aux responsables de la société que toutes leurs démarches futures soient couronnées d'un plein succès », ont précisé les ministres lors de la signature.

Communiqué par le ministère du Développement durable et des Infrastructures et le ministère des Finances